

QUELQUES INFORMATIONS UTILES DESTINEES AUX ETUDIANTS

L'IMMATRICULATION AUPRES DE L'AMBASSADE

Cette formalité concerne tous les ivoiriens vivant au Canada, y compris les étudiants (boursiers ou pas). Elle donne droit à la délivrance d'une carte consulaire d'une validité de trois ans. La délivrance de ce document ne nécessite pas le déplacement physique du requérant à l'Ambassade.

Pièces à fournir :

- une fiche d'immatriculation dûment remplie, à télécharger à partir du site Internet de l'Ambassade : www.canada.diplomatie.gouv.ci (cliquer sur le lien « **autres documents consulaires** ») ;
- trois (03) photos d'identité récentes ;
- une photocopie des trois premières pages du passeport en cours de validité ou de tout document attestant la nationalité ivoirienne ;
- une enveloppe préaffranchie portant l'adresse du requérant ;
- Droit de Chancellerie : 20 dollars canadiens (**Prière ne pas expédier d'argent comptant ou de chèque personnel. Les paiements se font par mandat-poste ou par chèque certifié, libellé au nom de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada**)

Renouvellement de la carte consulaire :

Pour le renouvellement de la carte consulaire, le requérant fait parvenir à l'Ambassade les éléments suivants :

- la carte consulaire expirée ;
- une photo d'identité couleur (fond blanc) ;
- 20 dollars canadiens (**Prière ne pas expédier d'argent comptant ou de chèque personnel. Les paiements se font par mandat-poste ou par chèque certifié, libellé au nom de l'Ambassade de Côte d'Ivoire au Canada**) ;
- une enveloppe préaffranchie portant l'adresse du requérant. Si le requérant a changé d'adresse depuis l'établissement de la carte consulaire antérieure, il devra communiquer la nouvelle adresse pour sa prise en compte dans le fichier de l'Ambassade.

CONSEILS AUX NOUVEAUX BOURSIERS ET AUX BÉNÉFICIAIRES DE SECOURS FINANCIERS DE L'ÉTAT DE CÔTE D'IVOIRE

Pour une bonne gestion et un meilleur suivi de leurs dossiers par l'Ambassade, les nouveaux boursiers et bénéficiaires de secours financiers de l'Etat de Côte d'Ivoire sont invités à respecter les principales recommandations suivantes :

- Communiquer au Service Education de l'Ambassade les contacts personnels (adresse postale + e-mail + téléphone) ainsi que les coordonnées bancaires (RIB ou copie de chèque);
- S'immatriculer auprès de l'Ambassade en vue d'obtenir une carte consulaire ;

- Transmettre à l'Ambassade la fiche de renseignements réservée aux Etudiants, dûment remplie (fiche téléchargeable à partir du site internet de l'Ambassade. Consulter la rubrique « **Documents- Etudiants** ») ;
- Adhérer, là où elles existent, aux associations estudiantines ivoiriennes ;
- Communiquer au Service Education de l'Ambassade tout changement de programme et tout changement d'adresse ;
- Prendre des dispositions pour renouveler à temps le permis d'études afin d'éviter de se retrouver en situation irrégulière vis-à-vis de l'immigration canadienne ;
- Respecter scrupuleusement les délais prescrits pour la transmission à l'Ambassade des dossiers de renouvellement de bourses, accompagnés des résultats de l'année scolaire écoulée.

CONSEILS AUX BENEFICIAIRES DE LA BOURSE D'EXEMPTION DU QUEBEC

- Communiquer au Service Education de l'Ambassade les contacts personnels (adresse postale + e-mail + téléphone);
- S'immatriculer auprès de l'Ambassade en vue d'obtenir une carte consulaire ;
- Transmettre à l'Ambassade la fiche de renseignements réservée aux Etudiants, dûment remplie (fiche téléchargeable à partir du site internet de l'Ambassade. Consulter la rubrique « **Documents- Etudiants** ») ;

- Adhérer, là où elles existent, aux associations estudiantines ivoiriennes ;

- Prendre l'avis du Service Education de l'Ambassade avant tout changement de programme ;

- Communiquer au Service Education de l'Ambassade tout changement d'adresse ;

- Prendre des dispositions pour renouveler à temps le permis d'études afin d'éviter de se retrouver en situation irrégulière vis-à-vis de l'immigration canadienne.